

Arrêté n°ARR_23_034

OBJET : FIN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE : M. GRÉGORY BAUDON

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Pérols,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-22,

Vu l'arrêté du Maire n°2022-96 du 03 mai 2022 donnant délégation à Monsieur Grégory BAUDON, responsable administratif des services techniques, pour la signature des bons de commande nécessaires à l'activité des services techniques jusqu'à 1000,00 € maximum par bon de commande,

Considérant que le Directeur des Services Techniques, Monsieur Jean-Claude BRAVO, a repris son activité professionnelle à ce jour, et qu'il dispose d'une délégation de signature par arrêté n°2020-219 du 31 juillet 2020,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire de Pérols met fin à la délégation de signature de Monsieur Grégory BAUDON pour les actes suivants :

- Les bons de commande exclusivement nécessaires à l'activité des services techniques municipaux, jusqu'à 1000,00 € (mille euros) maximum par bon de commande.

Article 2 : Cette fin de délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant de l'État pour contrôle de légalité, à Monsieur le Receveur municipal, et notifiée au titulaire de la délégation. Il sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification à l'intéressée,

Fait à Pérols, le 28 mars 2023

Le Maire,
Jean-Pierre RICO

